



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Compétitions

---

### Réunion du lundi 17 juillet 2023 (par voie électronique)

**Présents** : M. Yves BEGON, Président des Compétitions  
M. Roland LOUBEYRE (Seniors)  
M. Patrick BELISSANT (Jeunes)  
M. Anthony ARCHIMBAUD (Féminines)

#### **CHAMPIONNATS SENIORS** :

##### **\* changement de poules en R2 :**

La Commission accuse réception des demandes exprimées par les clubs **Entente CREST-AOUSTE** et **ANDREZIEUX-BOUTHEON FC** afin de permuter de poules en championnat R2.

En application des directives prévues au communiqué du Conseil de Ligue du 8 juillet 2023, la Commission donne une suite favorable à ces requêtes en insérant l'Entente CREST AOUSTE dans la poule C du championnat R2 et ANDREZIEUX-BOUTHEON (2) en poule D de R2.

#### **CHAMPIONNATS DES JEUNES** :

##### **\* en U18 R2**

La Commission acte la décision de **THONON-EVIAN-GRAND GENEVE F.C.** de ne pas engager une équipe (2) en U18 R2.

En application des dispositions fixées à l'article 24.3, la Commission procède au remplacement de cette équipe en repêchant l'**A.S. BRON GRAND LYON** selon les résultats du mini-championnat au niveau des 10èmes de poule. Ce dernier est intégré en poule D de U18 R2 à la place de THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2)

#### **CHAMPIONNATS FEMININS** :

##### **\* en R2 U18F**

La Commission enregistre la confirmation de la décision, en date du 14 juillet 2023, du Club du **G.F. NIVOLAS TOUR SAINT CLAIR** de ne pas engager d'équipe en U18 F R2 pour 2023-2024 et l'accession du F.C. VENISSIEUX au titre de 2<sup>ème</sup> montant du District de Lyon et du Rhône.

De ce fait, la Commission Régionale dénombre 18 équipes engagées pour cette saison dans ce championnat régional.

Liste des équipes engagées :

F.C. ANNECY, F.C. AURILLAC, F.C. BOURGOIN-JALLIEU, BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2), CEBAZAT SPORTS, CHAMBERY SAVOIE FOOT, F.C. CHERAN, Ent. CHOMERAT, F.C. CHATEL-GUYON, A.S. DOMERAT, E.S. GENAS-AZIEU, F.C. LYON, GF MYF BESSAY, GOAL CHAZAY FEM., RIORGES F.C., SAINTE FOY LES LYON, ASVEL, VENISSIEUX F.C.

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([appel@laurafoot.fff.fr](mailto:appel@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de deux (2) jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions et conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

## **CALENDRIER SPORTIF 2023-2024**

---

Le calendrier sportif de la saison 2023-2024 est consultable sur le site internet de la Ligue.

Yves BEGON,  
Président Département Sportif

Roland LOUBEYRE,  
Secrétaire de séance